
Adresse des citoyens de Neufchâtel (Seine-Inférieure), joints aux autorités constituées, lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de Neufchâtel (Seine-Inférieure), joints aux autorités constituées, lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 299-300;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21503_t1_0299_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

a²

[*La société populaire de Lestrem à la Convention nationale, le 10 vendémiaire an III*] (9)

Liberté, Égalité, fraternité, la République une et indivisible. La Convention ou la mort.

A ses fidels et généreux représentans.
Vive la république, vive la Convention.

Et nous, habitans des campagnes pourquoi ne témoignierions nous pas à nos fidels représentans combien nous chérissons leurs travaux, combien nous aimons l'heureuse et juste constitution dont ils nous ont fait present et combien nous desirons sa durée éternelle?

Généreux représentans si nous n'avons pas le stîle aussi fleuri que nos frères des villes pour vous dire que nous vous aimons, nos sentimens en sont-ils moins purs; notre coeur en est-il moins vrai... non... il est tout à vous, à la patrie régénérée; il sera toujours prest à se laisser percer pour deffendre ses législateurs et les droits de l'homme maintenus par leur vertueuse energie.

Oui... nous avons juré mille fois; nous le jurons encore tous les jours, guerre éternelle aux tirans, aux factieux, a tous ceux qui *voudraient porter atteinte à notre constitution...* a cette constitution qui fait souffrir tant de tourmens aux ames basses et serviles, à l'orgueilleux empirique, à toutes ces ames qui ne sont pas dignes de sentimens fraternels, ni de sentir le penchant naturel qui nous entraine vers la douce égalité.

Eh! comment, est-il possible qu'après tant de noirs complots découverts (car pas un n'a réussi, ils auront tous le meme sort) comment est-il possible qu'il y est encore des tetes assez dépourvues de sens pour vouloir fomenter et ourdir de nouvelles trâmes? que ces etres imbécilles se demandent donc a eux meme?... mais que veut le peuple? leur conscience leur répondra, la Convention, la Constitution toute entière, intacte, indivisible. Oui le peuple les veut, les deffendra, jusqu'à la mort; il anéantira constamment tout esprit de parti contraire et ses partisans. N'en voila-t-il pas assez pour abbatre leur donquichotisme.

Toujours la meme energie, ô représentans et le vaisseau régénérateur arrivera à bon port malgré tous les vents déchainés. Le dieu de la vertu vous protege.

Maintenez les sociétés populaires; car sans elles plus de république, ce sont elles qui déjouent les complots, qui font avorter le desir fatal et corrompu de l'ambitieux, de l'égoïste; elles sont en un mot l'Atlas de la constitution. Mais, représentans n'y aurait-il pas moins de division, moins de tumulte et de trouble dans ces sociétés célèbres si elles etoient rendues à l'idée salutare qui les a créées. Elle le furent, nous croyons, pour servir de sentinelles vigilantes, pour surveiller meme toutes les autori-

tés or si ces memes autorités forment en parti les sociétés populaires, elles deviennent alors leurs propres surveillants et l'institution devient vicieuse. En effet y a-t-il une seule société populaire ou, du plus au moins, le législateur infidèle, l'administrateur corrompu, le dilapidateur forcené n'aient influancé au point de fassiner les yeux sur leurs criminelles actions. Ô Convention! tu en as eu trop véritable preuve dans le Catilina moderne et peut etre encore aujourd'hui, tel qui etait muet du regne du tiran cherche-t-il a dominer.

Rendez, Citoyens aux sociétés populaires leur veritable institution : ne permettez meme plus ces affiliations, ces correspondances entre elles qui tiennent plus au fédéralisme qu'au concours naturel pour le salut commun, le *point de raliement est la Convention*, nul point intermédiaire, ni interprète. C'est a elle a qui nous devons compte du développement de nos idées et de nos découvertes pour le bonheur public. C'est notre unique centre, nous n'en reconnoissons jamais d'autre. Nous n'ignorons pas que notre opinion ne produise de l'agitation surtout parmi les gens qui veulent etre tout, se reproduire partout parmi ces etres dont l'esprit toujours insatisfait quitte les objets les plus essentiels pour le plaisir de faire valoir une opinion souvent erronée, mais nous avons crû la devoir émettre cette opinion parce que nous la croyons juste, ainsi nous vous proposons de mettre cette grande question a l'ordre du jour,... que... les affiliations entre les sociétés sont deffendues et que nul membre de la Convention, de departement, de district et de comité révolutionnaire ne pourront etre en meme tems membre d'aucune société populaire.

Tel sort qu'ait notre reflection, nous restons persuadé que vous ne verrez en nous que l'idée de concourir au bonheur commun.

Vive la République.

Législateurs

Puissiez vous etre toujours heureux; puissiez vous achever votre grande ouvrage dans ce calme, cette sérénité d'ou emanent les loix sages que les fastes de notre incroyable et surnaturelle histoire ne soient plus souillés par les tristes reçits des haines, des divisions : puissiez vous etre tous frères et vous estimer comme tels, car vous le savez, de votre indivisibilité dépend l'indivisibilité de notre glorieuse et a jamais triomphante république.

Vive la Convention.

PLATEL, *président ainsi que*
18 autres signatures.

b

Les citoyens de la commune de Neufchâtel [Seine-Inférieure], joints aux autorités constituées de cette commune, annoncent à la Convention qu'ils se sont rassemblés dans le temple de l'Être suprême pour entendre la lecture de son

(9) C 325, pl. 1408, p. 1.

Adresse au peuple français et qu'ils ont juré unanimement d'en défendre les principes jusqu'à la mort (10).

[*Les citoyens de la commune de Neufchâtel, joints aux autorités constituées à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (11)

Liberté, Égalité, Gloire à la République.

Les citoyens de la commune de Neufchâtel joints aux autorités constituées, rassemblés sur l'invitation de la municipalité, dans le temple de l'être suprême pour y entendre la lecture de l'adresse de la Convention nationale du 18 vendémiaire, au peuple français, ont voté unanimement et spontanément de transmettre à la Convention l'assurance de leur attachement et de vouement aux principes qui y sont proclamés.

Citoyens représentans

Vive la Convention! tel est le cri spontané que nous avons prolongé dans l'assemblée de notre commune après la lecture de votre adresse au peuple français, elle ne cessera cette précieuse adresse d'être la règle de notre conduite comme elle est celle de votre collègue Sautereau que nous possédions hier dans le sein de notre commune. Nous avons trouvé dans ce Représentant la justice et l'humanité que des conspirateurs altérés de sang, avides de domination et de rapines ont trop longtems banni de notre territoire. Mais grâce à votre énergie, les chefs d'une conspiration affreuse qui menaçoit la République d'une prochaine destruction, ont subi le châtement dû à leurs forfaits et vous saurez maintenir la liberté que vous avés recrée et proclamé.

Pour nous, citoyens Représentans, pleins d'une juste confiance dans la sagesse de vos mesures, nous jurons obeissance et respect sans bornes aux lois.

Nous jurons de nous rallier toujours avec les bons français aux sages principes que vous venés de proclamer.

Nous considérerons comme ennemis ceux qui, sous le masque du patriotisme, voudroient attenter aux droits des citoyens.

Nous considérerons et nous nous ferons un devoir de dénoncer ceux qui oseroient directement ou obliquement attaquer la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Nous fuirons et vouons d'avance à l'exécration publique les hommes hypocrites et pervers que vous avés si bien signalés dans votre adresse

Enfin nous estimerons et prendrons pour modèles les citoyens laborieux, modestes, bons et purs, appliqués sans ostentation à la pratique des vertus républicaines qui seules peuvent assurer le bonheur et le triomphe du peuple français.

Présenté le 27 vendémiaire 3^e année de la République française une et indivisible.

Suivent 48 signatures.

(10) P.-V., XLVIII, 150.

(11) C 323, pl. 1389, p. 4.

c

Les administrateurs du département de la Marne^{c1}; les juges composant le tribunal du district de Coutances, département de la Manche^{c2}; les membres composant le bureau de conciliation du district de Montfort-le-Brutus, département des Landes [sic, pour Seine-et-Oise]^{c3}; le conseil général de la commune de Granville [Manche]^{c4}; de la commune d'Ardres, département du Pas-de-Calais^{c5}; de Nevers, département de la Nièvre^{c6}; les sociétés populaires de Limoges, département de la Haute-Vienne^{c7}; de Libreville [ci-devant Charleville], département des Ardennes^{c8}; de Nantes, département de la Loire-Inférieure^{c9}; de Dun-sur-Loir, département du Cher^{c10}; de Granville [Manche]^{c11}; de Roanne, département de la Loire^{c12}; de Martel, département du Lot^{c13}; d'Issoire, département du Puy-de-Dôme^{c14}; de La Charité[-sur-Loire], département de la Nièvre^{c15}; les membres de la société populaire de Ferrières, département du Loiret^{c16}; de Domfront, département de l'Orne, s'empresment d'applaudir à l'Adresse de la Convention nationale au peuple français. C'est avec les transports de l'allégresse et de la reconnaissance qu'ils y voient le maintien du gouvernement révolutionnaire, dégagé de toute vexation, le serment courageux que fait la représentation nationale de rester à son poste jusqu'à la paix, la punition du crime, l'élevation des amis du peuple aux fonctions publiques, la garantie des personnes et des propriétés et la résistance la plus vigoureuse contre les royalistes, les intriguans, les aristocrates et les dilapidateurs de la fortune publique. Ils vouent à l'infamie ces cannibales, ces hommes de sang qui s'agitent dans tous les sens pour ramener le règne affreux de leur tyrannie et ils jurent de se rallier de plus en plus autour de la Convention et d'être les ennemis déclarés de quiconque oseroit rivaliser avec elle (12).

c¹

[*Les administrateurs du département de la Marne, s. d.*] (13)

(12) P.-V., XLVIII, 150. C 325, pl. 1408, p. 4, cette pièce est identique au procès-verbal à l'exception de la mention faite des adresses des sociétés populaires de Pont-Chalier, et d'Honfleur, déjà données au procès-verbal des 11 et 9 brumaire.

(13) C 323, pl. 1389, p. 5.